

Première journée mondiale de l'huissier de justice le 12 juin 2008

Créée par l'UIHJ, la Journée mondiale de l'huissier de justice a pour objectif de faire connaître la profession le même jour dans l'ensemble des pays membres de l'UIHJ. De nombreux pays ont montré leur intérêt pour cette première manifestation.

Faire connaître la profession d'huissier de justice dans le monde.

C'est ce credo qui a présidé la Journée mondiale de l'huissier de justice. Chaque pays ayant ses spécificités et les fonctions exercées par les huissiers de justice dans le monde étant très disparates, il a été laissé le champ libre à chaque pays d'organiser comme bon lui semble cette manifestation. Parmi les pays ayant participé à l'événement, nous en choisisons trois : la France, le Mali et le Québec.

En France, la journée s'est traduite par une grande conférence de presse organisée en partenariat avec la Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ) et son président Guy Duvelleroy, sur le thème : « *L'harmonisation de l'acte introductif d'instance* », dans les salons de la Maison de l'Amérique latine à Paris. L'UIHJ était représentée par son président, Jacques Isnard, son secrétaire général, René Duperray, son premier secrétaire, Mathieu Chardon, et par Françoise Andrieux, chargée de la communication internationale et rapporteur du comité international sur le projet de directive relatif à l'acte introductif d'instance. Plusieurs représentants de la CNHJ étaient présents ainsi que plusieurs confrères, professeurs de droit, hauts représentants du ministère de la justice et hauts magistrats, et naturellement les médias. Dans son discours de présentation, Guy Duvelleroy a évoqué la mondialisation qui a bouleversé les mécanismes auxquels les économies étaient habituées, en dessinant des nouveaux équilibres entre les acteurs du commerce international, et auquel le droit n'a pas échappé. Dans ce monde, les hypothèses de contentieux internationaux ne peuvent qu'augmenter. « Cette première journée mondiale de l'huissier de justice entend souligner les réponses que la profession d'huissier de justice, à travers notamment l'action de l'UIHJ, souhaite apporter aux défis du contentieux international » a indiqué le président de la CNHJ.

Une démarche dans le droit fil de la création du Forum justice

Le président Isnard a ensuite rappelé que l'UIHJ compte 65 membres répartis dans le monde entre professionnels libéraux et indépendants, juges fonctionnaires et agents à statut mixte. Pour Jacques Isnard, cette situation préjudicie à l'identité d'une profession qui ne se reconnaît pas dans sa dénomination à l'opposé, par exemple, du juge ou de l'avocat, dont le phonétisme est très proche dans la plupart des pays. En outre, les activités de l'huissier de justice



Jacques Isnard, président de l'UIHJ – President of the UIHJ



Guy Duvelleroy, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France – President of the French National Chamber of Judicial Officers

— à l'exception de l'exécution — sont très variées suivant les Etats. Cependant, la profession à statut libéral, calquée sur le modèle français, s'étend progressivement dans l'Union européenne, puisque 19 Etats en sont pourvus ou sont en voie de l'être. Puis Jacques Isnard a salué l'idée de la France de profiter de la présidence française à l'Union européenne (UE) à partir du 1er juillet 2008 pour lancer l'idée d'une étude visant à améliorer les conditions d'introduction de l'instance dans l'UE. En substance, le projet s'inspire du constat suivant lequel les divers règlements européens (titre exécutoire européen, injonction de payer européenne et règlement des petits litiges) connaissent ou sont destinés à connaître un réel ou futur échec. L'une des raisons de cette situation réside dans l'insécurité juridique qu'entretiennent les différents modes d'introduction de l'instance dans l'UE : rejet de toutes règles de rationalisation, absence de communication et de confidentialité, voire violation du droit au respect de

JOURNÉE MONDIALE DE L'HUISSIER DE JUSTICE

Le but de cette journée est de mettre en relief le même jour dans un maximum de pays membres de l'UIHJ, le rôle et l'activité de l'huissier de justice agissant de tout public.

Parce que la profession d'huissier de justice est méconnue.

Trop souvent le public, les entreprises, les médias assimilent l'huissier de justice à un simple agent en charge de l'exécution des jugements, et plus précisément de la saisie et de l'expulsion.

De sa profession, l'huissier reste sérieux, celui qui a le rôle difficile d'amener à exécution les décisions de justice. Mais il demeure aussi des professionnels de droit qui participent à une mission de service public.

L'UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES

L'Union internationale des Huissiers de Justice est une organisation qui regroupe 63 pays dans le monde entier au sein desquels la fonction d'huissier de justice est assurée.

L'Union internationale a pour vocation de rassembler ses membres auprès des organisations internationales et d'assurer la collaboration avec les organismes professionnels nationaux.

Elle s'efforce de promouvoir les idées, les projets et les initiatives tendant au progrès et à l'élevation du statut de l'huissier de justice.

L'HUISSIER DE JUSTICE
Au service de la justice.



La journée mondiale de l'huissier de justice
12 juin 2008

En collaboration avec l'Union internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires

-www.chjq.ca-



Affiche de la Journée mondiale au Québec — Poster of the World Day of the Judicial Officer in Quebec

l'intimité et de la vie privée. La proposition de l'UIHJ vise à promouvoir la publication d'une directive européenne qui réduirait à une seule possibilité les modalités d'introduction de l'instance : celle d'institutionnaliser l'assignation, autrement dit, la signification par un huissier de justice ou un agent habilité à y procéder. L'intérêt serait d'écarter toute notification postale, par la remise d'un véritable acte judiciaire, une réelle information tant auprès du justiciable que du juge qui reste bien souvent dans l'ignorance des circonstances de remise de l'acte introductif au défendeur. Ce dispositif améliorerait le régime du droit judiciaire dérivé qui reste, à bien des égards, peu accessible au profane et même à certains juristes. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de la création du Forum sur la justice sacralisée le 30 mai 2008 à Bruxelles, puisque l'Union européenne entend associer de manière étroite les professionnels dans l'aménagement du futur espace judiciaire européenne. « Sans doute l'acte introductif d'instance pourrait-il bientôt être présenté au menu des prochains programmes de l'UE », appelait de ses vœux le président de l'UIHJ.

Après ces présentations, un film réalisé par René Duperray et Françoise Andrieux a été projeté sur la façon dont l'instance est introduite dans les pays de l'Union européenne.

Pendant ce temps, à Bamako et à Montréal...

Le même jour, à Bamako (Mali), la Chambre nationale des huissiers de justice, par l'intermédiaire de son président, Sylvain Makan Keïta, organisait une conférence de presse ainsi que des débats permettant de rencontrer le public sur le thème : « *L'huissier de justice dans la cité : la justice au quotidien* ». Ainsi, le détail de la profession a pu être présenté, loin des caricatures, et en présence de Mme Keïta Lalé Mariam Zouboye, chef de cabinet du ministre de la justice. Les médias ont largement relayé l'événement et ont permis à un vaste public de découvrir le métier et la fonction d'huissier de justice.

Pendant ce temps, sur un autre continent, plus précisément au Québec, à l'initiative de Louis-Raymond Maranda, président de la Chambre des huissiers de justice du Québec, une affiche annonçant la Journée mondiale était apposée dans tous les palais de justice de tous les districts judiciaires du Québec ainsi que dans certains offices d'huissiers de justice. Deux stands étaient également animés par des huissiers de justice dans les palais de justice de Montréal et de Québec.

Saluons l'ensemble des initiatives qui démontrent la vitalité des huissiers de justice et qui ont contribué à faire connaître cette profession dans le monde et à renforcer son image... en attendant la prochaine édition de 2009 !

First World Day of the Judicial Officer on June 12th, 2008

Created by the UIHJ, the Objective of the World Day of the Judicial Officer is to Present the Profession to All Member States of the UIHJ the Same Day. Many Countries Showed Their Interest for this First Demonstration.

To Make Known the Occupation of Judicial Officer in the World

This is the credo which is behind the World Day of the judicial officer. Each country having its specificities and the functions exerted by judicial officers in the world being very diverse, it was left to each country to organize this demonstration. Among the countries having taken part in the event, we will choose three: France, Mali and Quebec.

In France, the day resulted in a great press conference organized in partnership with the French National Chamber of judicial officers (CNHJ) and its president Guy Duvelleroy, on the topic: *"Harmonization of the document initiating proceedings"*. The event took place in the conference rooms of the House of Latin America in Paris. The UIHJ was represented by its president, Jacques Isnard, its general secretary, René Duperray, its first secretary, Mathieu Chardon, and by Francoise Andrieux, in charge with international communication and reporter of the international committee on the draft Directive relating to the document initiating proceedings. Several representatives of the CNHJ were present as well as several fellow-members, law professors, high representatives of the ministry of justice and high-ranking magistrates, and naturally the media. In his short speech, Guy Duvelleroy evoked the globalization which disrupts the mechanisms economies are accustomed to, by drawing new balances between actors of international trades, and to which the Law has not escaped. In this world, the assumptions of international dispute can only increase. *"This first world day of the judicial officer intends to underline, in particular through the action of the UIHJ, the answers that the occupation of judicial officer wishes to bring to the challenges of international disputes"* indicated the president of the CNHJ.

A Step in the Framework of the Creation of the Forum Justice

President Isnard then pointed out that the UIHJ counts 65 members divided in the world between liberal and independent professionals, civil servants judges and mixed statute agents. For Jacques Isnard, this situation is prejudicial to the identity of a profession which does not recognize itself in its denomination, as opposed, for example, to judges or lawyers, whose phonetism is very close in the majority of the countries. Moreover, the activities of judicial officer — except for enforcement — are very varied depending on the State. However, the profession with liberal statute, on the French model, extends gradually in

the European Union (EU), since 19 States are provided with it (or are in such a process). Then Jacques Isnard greeted the idea of France to benefit from the French presidency at the EU (starting from July 1st, 2008) to launch the idea of a study aiming at improving the conditions in which proceedings are initiated in the EU. In substance, the project takes as a starting point the report whereby the various European regulations (European Enforcement Order, European Order for Payment, Small Claims Regulation) are failures or are likely to become failures. One of the reasons of this situation lies in the legal insecurity attached to the various modes of initiating proceedings in the EU: rejection of all rationalized rules, lack of communication and confidentiality, even violation of the right to privacy. The proposal of the UIHJ aims at promoting the making of a European directive which would reduce to only one possibility the methods of initiating proceedings: that to institutionalize a unified legal document served by a judicial officer or an agent in charge of this service. The interest would be to draw aside postal notification, by the handing-over of a true judicial document, containing full information both near citizens and Judges who are very often ignorant of the circumstances of handing-over of the document starting proceedings to the defendant. This creation would improve the mode of private law which remains, to many regards, not very accessible to citizens and even to certain lawyers. This step fits in the framework of the creation of the Forum Justice launched on May 30th, 2008 in Brussels, since the EU intends to associate in a narrow way the professionals in installing the future European area of Justice. *"Undoubtedly the document initiating proceedings could soon be presented to the agenda of the next programs of the EU"*, called the president of the UIHJ.

After these presentations, a film directed by René Duperray and Francoise Andrieux was shown on the way in which proceedings are introduced in the EU countries.

In the Meantime, in Bamako and Montreal

On the same day, in Bamako (Mali), the national Chamber of judicial officers, via its president, Sylvain Makan Keïta, organized a press conference as well as public debates on the topic: *"The judicial officer in the city: justice everyday"*. Thus, miles away from certain caricatures, details of the profession could be presented in the presence of Mrs. Keïta Lalé Mariam Zouboye, principal private secretary of the Minister for justice. The media largely relayed the event and made it possible for a vast public to discover the trade and the function of judicial officers.

A few hours earlier (due to time difference), on another continent, more precisely in Quebec, at the initiative of Louis-Raymond Maranda, president of the Chamber of the judicial officers of Quebec, a poster announcing the World Day was affixed in all the law courts of all legal districts of Quebec as well as in some offices of judicial officers. Two stands were also animated by judicial officers in the law courts of Montreal and Quebec.

Let us greet all these initiatives which show the vitality of the judicial officers and contributed to make known this profession in the world and to reinforce its image... until the next edition in 2009!